

La lettre de Montauroux

Nouvelle série Numéro 2 — JUIN 2003

L'association « Le Clos » possède désormais une adresse e-mail : leclos.montauroux@free.fr
 À consommer sans modération...

La citoyenneté a-t-elle droit de cité ?

Notre association est née l'année du centenaire de la loi de 1901 relative à la constitution des associations. Elle a maintenant deux ans et 70 adhérents.

Nos activités au cours de ces deux dernières années ont été les suivantes :

- Edition du journal « La Lettre de Montauroux » journal associatif local relatant ce qui se passe dans la commune et au sein du conseil municipal.
- Partenaire actif du collectif « Construire Ensemble l'Intercommunalité »
- Organisation de rencontres de quartiers, de pique-niques citoyens et de vide-greniers.
- Création du « Noël des enfants » en partenariat avec l'association « Murrures ».

Pourtant ce cursus ne semble pas cadrer avec les conditions imposées par la mairie pour l'obtention d'une salle afin d'y réunir une partie de nos adhérents une fois par mois. Il faut être, nous citons :

« une association à but sportif, culturel ou de loisirs pour la pratique de leurs activités ou leurs réunions ainsi qu'au soutien scolaire ».

Et pourtant, nous pensions faire de l'éducation populaire !!!



SAUVE QUI PEUT !

Parmi les attentes des habitants, la création d'un point fixe de secours d'urgence, est une demande forte.

Elle se justifie d'autant plus maintenant que le Samu du Var vient de prendre une décision inquiétante : en effet depuis le 1er Juin, quand un véhicule Smur, équipe mobile du Samu, sera envoyé en intervention, l'équipage n'intégrera plus d'office un médecin, comme l'exige la réglementation. Prise en charge uniquement par des infirmiers, non autorisés à pratiquer les gestes réservés aux praticiens.

Justification d'une telle mesure : nouveaux temps de repos obligatoires, 35 heures à l'hôpital, d'où effectifs trop justes.

Avec cette décision, les populations éloignées d'un centre décisionnaire (Draguignan) ont de quoi s'inquiéter.

En effet, aux critères de déclenchement d'un Smur déjà rigoureux, ce sont les conditions d'envoi d'un médecin qui s'ajoutent.

D'où notre appel aux responsables locaux : A quand la création de ce point médicalisé d'urgence pour le canton de Fayence pour éviter d'avoir à déplorer des pertes humaines ? Nous savons tous que de la rapidité d'intervention d'un médecin (cela peut aller de la demi-heure, à l'heure qui suit le déclenchement de l'incident vasculaire, ou cérébral) dépend la vie de la personne concernée, et les séquelles potentielles irréversibles.

Cela nous concerne tous.

L.D.

LES ESTERETS DU LAC

L'éclairage public de la deuxième tranche hors circuit.

Depuis deux mois, les résidents du sous quartier « Les Fustières » sont dans le noir. Ce réseau n'a pas été encore pris en charge par la commune, mais il fonctionne.

Encore faudrait-il que l'aménageur règle EDF.